

Taxe d'apprentissage



Un grand merci aux entreprises qui ont choisi, en 2024, d'attribuer le solde de leur taxe d'apprentissage à Cap emploi 85 !

Cette contribution a permis la mise en place du Salon de la Compensation 2025.

Vous participez ainsi, par une action concrète, à l'information et aux conseils aux employeurs vendéens sur l'emploi et le handicap.

Vous voulez contribuer au prochain salon de la compensation ? Vous pouvez affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à Cap emploi 85 via la plateforme SOLTéA.

Sur SOLTéA  fléchez Cap emploi 85
N° Siret 77571510501040



Merci pour votre soutien !



Scanner le QRcode
pour accéder à SOLTéA

CAP EMPLOI 85
Handicap, recrutement & maintien